

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 05/02/2024

Nombre de membres élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procuration : 2

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès

MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : Mme TRETZ Maïté

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mr HABERKORN Christophe a donné procuration à Mme MULLER Sandrine ; Mr IBACH Patrice a donné procuration à Mme BRAULT-PELUZZI Estelle

Secrétaire de séance :

Mr BLATZ Gérard

Ordre du jour

1. Présentation par Mr Roth, géomètre, du projet finalisé de l'AFUa « Les Vergers » (à huis clos)
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
4. Compte-rendu de réunions
5. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, autorisation de travaux)
6. AFUa « Les vergers »
7. Groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie
8. Taxations des locaux vacants
9. Journée citoyenne 2024
10. Divers

1. PRESENTATION PAR MR ROTH, GEOMETRE, DU PROJET FINALISE DE L'AFUa « LES VERGERS » (A HUIS CLOS)

Mr le Maire indique que le projet présenté au mois de juillet a fait l'objet d'une modification mineure. Le projet a été soumis à tous les propriétaires. Le conseil municipal doit donner son avis.

Mr le Maire donne la parole à Mr Roth, géomètre. Ce dernier rappelle que l'AFUa a été constituée en 2019. Deux rencontres avec le conseil municipal ont déjà eu lieu. Un tel projet mûri avec le temps. Dès lors que le projet paraît le plus équilibré possible, il peut être finalisé et déposé à la Préfecture puis soumis à enquête publique. L'avis du conseil municipal doit être joint au dossier déposé.

Il précise que lors de la réunion du conseil municipal de ce jour la commune doit délibérer en tant que collectivité c'est-à-dire sur le projet urbain pour son intégration dans la commune. Il rappelle que la commune a deux « casquettes » : en tant que collectivité pour donner son avis sur le projet urbain comme pour les permis de construire, déclarations préalables... et en tant que propriétaire d'une parcelle et donc membre de l'AFUa.

Mr Roth signale que tous les propriétaires qui souhaitent émettre des doléances pourront le faire auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique. Si la commune souhaite émettre des observations sur le devenir de la parcelle communale, il faudra le signaler au commissaire enquêteur et non lors de la réunion de ce soir.

Le plan du projet est présenté et commenté par Mr Roth. Il indique que le périmètre de l'AFUa a été agrandie avec l'intégration de l'arrière de la parcelle de Mr Kozlow. Le terrain intégré étant d'une surface inférieure à 7 % du périmètre total, un arrêté modificatif du Préfet sera pris pour arrêter la nouvelle emprise de l'AFUa.

Un bouclage est prévu entre la rue d'Alsace et la route de Colmar. Ce dernier respecte les orientations d'aménagement du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Une amorce est réservée pour un éventuel accès futur vers les rues des juifs et de l'Egert.

Le projet respecte également les orientations du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) qui prévoit une densité de 20 logements par hectare et une mixité urbaine (c'est-à-dire pas uniquement des maisons pavillonnaires mais également des maisons en bande, petits collectifs).

Dans le projet présenté, il est prévu 39 terrains pour la construction de maisons individuelles et un « macro-lot » au centre pour un programme d'une douzaine de logements via des copropriétés. Mr Roth précise qu'il n'y aura pas de logements sociaux, la réalisation de ces derniers n'étant pas obligatoire à Grussenheim.

Mr Jean-Philippe Strauel relève que sur les 39 terrains, des maisons doubles voire triples peuvent être construites.

Un espace vert sera créé entre l'Eglise, le cimetière et l'AFUa.

Outre le règlement du PLU, il est également prévu des contraintes architecturales sur 8 lots, à savoir l'interdiction de toits plats sur les lots 20, 27, 28, 29, 30, 37, 32, 33.

Les voies seront recouvertes d'enrobés et les parkings seront réalisés avec des pavés alvéolés pour permettre l'infiltration des eaux de pluies.

La couverture des cheminements piétons reste à définir (concassé ou enrobé).

La ligne haute tension sera mise en souterrain.

Mr Jean-Philippe Strauel souhaite connaître les métrés de la voirie qui seront cédés gratuitement à la commune. Cette donnée n'apparaissant pas sur les plans, Mr Roth transmettra le chiffre.

Mr Jean-Philippe Strauel demande si un diagnostic archéologique sera effectué. Mr Roth répond qu'à priori non car aucun avis n'a été transmis lors de la constitution de l'AFUa.

Mr le Maire précise que les eaux pluviales seront infiltrées sur chaque terrain. Mr Roth précise qu'un dossier de déclaration « loi sur l'eau » sera déposé et précise qu'il n'y aura pas plus d'eau infiltrée qu'à ce jour.

Mr Jean-Marie Baumann s'interroge sur l'impact de ces constructions sur le réseau d'assainissement et notamment au niveau de la station d'épuration. Mr Roth répond que le gestionnaire du réseau a été contacté et que les installations actuelles sont suffisantes pour récolter les eaux usées.

Mr le Maire indique que le conseil municipal sera associé au choix de l'aménageur à retenir pour le macro-lot constitué de la parcelle communale et d'un pourcentage de surface des terrains de l'ensemble des propriétaires. Il indique que différentes offres ont été réceptionnées. Il ressort que les prix proposés par rapport au prix d'aménagement ne pénalisent pas la commune.

Mr Partrice Jaegler souhaite connaître le nombre de propriétaire au total. Ils sont entre 15 et 20.

Mme Sandrine Muller souhaite savoir si les conseillers municipaux peuvent obtenir une copie du plan, la commune étant propriétaire d'un terrain. Mr Roth confirme qu'un plan peut être transmis aux conseillers municipaux. Elle souligne également que le conseil municipal n'a jamais été invité aux différentes réunions. Mr Roth rappelle que le conseil municipal complet n'est jamais invité aux réunions mais qu'il y a toujours la présence d'un représentant de la commune.

Mr Patrice Jaegler souhaite savoir si tous les propriétaires sont favorable au projet. Mr Roth répond que 98 % des propriétaires sont favorable.

Mme Estelle Brault-Peluzzi déplore qu'aucun retour de l'assemblée générale et de la réunion du bureau n'ait été présenté aux conseillers municipaux. Mr Roth indique que la dernière assemblée générale s'est très bien déroulée et qu'elle a été constructive. La mise en place d'une piste cyclable avait été évoquée mais Mr Roth précise que l'AFUa n'a pas vocation pour ce genre d'équipement.

Mme Estelle Brault-Peluzzi rappelle également qu'un sens unique avait été évoqué lors d'une réunion. Mr Roth confirme cela mais avec le macro-lot au centre de l'opération et une sortie future éventuelle vers la rue des juifs, la création d'un sens unique pourrait poser des problèmes.

Il informe que deux places de stationnement sont à réaliser sur chaque parcelle et que des places de stationnement sont prévues dans le domaine public.

Le prix de vente est fixé par chaque propriétaire étant précisé que les prix actuels pratiqués à Grussenheim sont de l'ordre de 17000 € - 18 000 € par are.

Après cette présentation, Mr Roth quitte la salle et le huis clos est levé.

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Dominique Peluzzi a fait parvenir à la municipalité une carte de remerciements pour l'implication de tous lors de la cérémonie de passation de commandement.

2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Gérard BLATZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 6 janvier : réception de Nouvel An
- 7 janvier : repas des aînés avec la présence des deux doyens du village. C'était un beau moment. Mr le Maire remercie toutes les personnes présentes ainsi que les musiciens pour leur prestation.
- 28 janvier : cérémonies commémoratives de la Libération. Elles se sont déroulées avec une belle météo et la présence de nombreuses personnes notamment du Colonel de Sorbier commandant le RMT (Régiment de Marche du Tchad), du capitaine Desseigne et les Rhinos de la 2^{ème} compagnie du 501^{ème} RCC (Régiment de Chars de Combat), du

- Capitaine Pieretti avec la 9^{ème} Compagnie du RMT, d'une délégation de l'école militaire des aspirants de Coëtquidan de la promotion Lieutenant Michaud, Mr Christophe Legrand, Vice-Président de la Fondation du Maréchal Leclerc, Mr Michel Cornet, Président des anciens de la 2^{ème} D.B. du Bas-Rhin. Il remercie également les portes drapeaux, les Amis du Ried, les sapeurs-pompiers ainsi que Mme Alizée Xaintray, directrice de l'école de Grussenheim, et ses élèves pour leur participation. Un hommage aux Malgré-Nous a également été rendu par le dépôt d'un arrangement de fleurs devant les plaques à leur mémoire par trois jeunes du village : les jeunes sapeurs-pompiers, Mathilde et Eva et Camille, élève au CM1 de l'école.
- 2 février : assemblée générale des sapeurs-pompiers de Grussenheim. La commune possède un corps dynamique d'une vingtaine de pompiers actifs dont deux nouvelles recrues. D'autres contacts sont pris et deux jeunes du village suivent le cursus de Jeunes Sapeurs-Pompiers (Mathilde Chaon et Eva Sigwalt).
 - 24 janvier : assemblée générale de l'AFUa Les vergers
 - 5 février : réunion du comité syndical de l'AFUa Les Vergers

Madame Agnès Simler :

- a participé :
 - à la réunion du conseil de communauté de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) des 13 décembre et 24 janvier
 - à la réunion de la commission communale des finances le 16 janvier dont elle distribue le compte-rendu aux conseillers municipaux
 - à la conférence des maires de la CCRM
- a rendu visite avec Mr le Maire, Mme Estelle Brault-Peluzzi et Mr Laurent Schönstein
 - au doyen, Mr Etienne Schwein à l'occasion de son 93^{ème} anniversaire
 - à Mr & Mme Guy Foechterlé à l'occasion de leurs noces de diamant (60 ans de mariage)
 - à Mme Lucie Guth à l'occasion de son 95^{ème} anniversaire avec Mr le Maire et Laurent Schönstein

Madame Estelle Brault-Peluzzi a participé

- le 29 janvier à la réunion du comité de pilotage des périscolaires de la CCRM. La demande de place est croissante et des refus devront être notifiés. Il y a une grande satisfaction au niveau des repas servis et une attention est apportée au gaspillage et à la gestion des déchets.
- le 5 février au comité de pilotage de la jeunesse du Ried qui regroupe le RAI (Réseau Animation Intercommunal), les crèches et les assistantes maternelles.

Monsieur Laurent Schönstein a participé avec Mme Geneviève Goetz, présidente du comité de jumelage Seyches/Grussenheim à une réunion organisée par la CeA (Collectivité Européenne d'Alsace) par rapport à la venue d'élus lot-et-garonnais du 4 au 7 juin prochains dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération. La CeA souhaite organiser une demi-journée autour d'un dépôt de gerbe et d'un débat citoyen avec les communes jumelées. Ils sont à la recherche de documents et de témoignages relatifs à l'exode de famille alsacienne dans le Lot-et-Garonne.

Mr Gérard Blatz indique que le broyage des sapins a été effectué par l'ouvrier communal, Mr Christophe Haberkorn, Mr le Maire et lui-même.

5. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, AUTORISATION DE TRAVAUX)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
HOMME 68 6 e RUE DES VOSGES 68320 JEBSHEIM	RUE D'ALSACE GROSSES RIEDFELD la construction d'un ensemble de 6 logements
Monsieur PEREIRA MELO GUILHERME 35 RTE DU VIN 68590 SAINT- HIPPOLYTE	18 GR GRAND RUE la construction d'un garage, le remplacement d'une fenêtre en porte- fenêtre

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Madame VOGEL JULIE MARIE 1 RUE DES VIGNES 68320 GRUSSENHEIM	VILLAGE la mise en place d'une fenêtre de toit

AUTORISATION DE TRAVAUX

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
SARL CRECHES EXPANSION GRUSSENHEIM 12 RUE PRINCIPALE 68320 MUNTZENHEIM	UEBER DIE ELSENHEIMER STRA Ouverture d'une micro- creche

CERTIFICAT D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
SELARL ZOBLER, GUYOT ET SCHWARTZ 10 C AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 68151 RIBEAUVILLE	2 RUE DU NORD

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la parcelle sise section 2 n° 105/27 d'une surface totale de 10 ares 16.

6. AFUa LES VERGERS

À la suite de la présentation de Mr Roth du projet en début de séance, le conseil municipal doit donner un avis par rapport au projet urbanistique. Mr le Maire évoque les différentes réunions et la dernière assemblée générale. Une présentation du projet a été faite individuellement à chaque propriétaire.

Mr Jean-Marie Baumann a été convié à plusieurs réunions.

Mr le Maire informe que lors de la dernière réunion du comité syndical, un nouveau président de l'AFUa a été élu. En effet, Mr le Maire rappelle qu'il est propriétaire comme tous les autres propriétaires et qu'il n'a pas de passe-droit. Des propos infondés ont été rapportés. Afin de clarifier les choses et de calmer la situation, Mr le Maire a souhaité céder la présidence de l'AFUa. Le nouveau conseil des syndicats est composé comme suit :

- Président : Etienne Simler
- Vice-président : Raymond Haberkorn
- Secrétaire : Christina Jecker
- Assesseurs : Martin Klipfel, Maire et Gérard Blatz
- Membres suppléants : Marie-Odile Bleu, Lucie Oechsel, Anita Spiegel, Daniel Danner et Jean-Philippe Strauel.

Mr le Maire remercie le nouveau président de l'AFUa, Mr Etienne Simler, pour son investissement depuis le début de l'opération.

Mme Agnès Simler avait été désignée déléguée au niveau du conseil municipal avec voix consultative. Mr le Maire propose de remplacer cette dernière par Mr Jean-Marie Baumann. L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition. Mr Jean-Marie Baumann représentera le conseil municipal lors de l'ensemble des réunions du l'AFUa Les Vergers.

Le conseil municipal doit donner son avis sur le projet urbanistique présenté.

Mr le Maire et Messieurs Gérard Blatz et Jean-Philippe Strauel quittent la salle et ne participent pas au vote étant intéressés par le projet.

Mr Patrice Jaegler sollicite le vote à bulletin secret. L'avis est demandé aux conseillers municipaux sur les modalités du vote. Seules trois personnes souhaitent recourir au vote à bulletin secret. Le vote se fera donc à main levée.

Mme Sandrine Muller informe qu'elle s'abstient du vote car le projet a été présenté ce soir et qu'une décision doit être prise tout de suite. Il est rappelé que le projet a été présenté à plusieurs reprises au conseil municipal. Il n'y a eu quelques modifications mineures pour tenir compte des remarques du conseil municipal.

Mr Jean-Marie Baumann souhaite donner quelques informations. Il indique que le projet aura un impact sur le village. Il rappelle que dans le futur de nombreux terrains ne seront plus constructibles et qu'il faudra valoriser l'existant. Ce projet permet de pérenniser l'école et de dynamiser le village.

Le conseil municipal, **par 5 voix pour (Agnès Simler, Jean-Marie Baumann, Luis Franco, Laurent Schönstein, Laurent Schwein) et 6 abstentions (Estelle Brault Peluzzi – deux voix, Marie-Christine Hardouin, Sandrine Muller – deux voix et Patrice Jaegler)**, émet un avis favorable au projet de l'AFUa Les Vergers présenté.

Mr le Maire et Messieurs Gérard Blatz et Jean-Philippe Strauel reviennent dans la salle.

7. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER DE REPROGRAPHIE

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, le Conseil de Communauté s'est prononcé successivement depuis 2012, favorablement à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

Le marché actuel, issu du troisième groupement de commandes, arrivant à terme le 30 avril prochain et face aux résultats positifs, notamment d'un point de vue financier, la Communauté de Communes propose de reconduire cette démarche.

Le nouveau marché prendra la forme d'un accord-cadre dont les prestations seront réalisées par l'émission de bons de commande.

Comme précédemment il est proposé que la Communauté de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et soit à ce titre notamment chargé :

- d'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- de procéder à la signature de l'accord cadre pour le compte des membres du groupement ;
- de s'assurer que les engagements financiers globaux (respect des minimums et maximums) sont respectés.

De même chaque membre du groupement sera quant à lui chargé :

- d'émettre les bons de commande en fonction de ses besoins ;
- de vérifier la bonne exécution des prestations ;
- de payer les prestations réalisées.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

Vu les articles L.2125-1, R.2162-2 et R.2162-13 et suivants relatifs aux accords-cadres exécutés par l'émission de bons de commandes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **autorise** la Commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie ;
- **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération ;
- **accepte** que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes ;
- **autorise** le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

8. TAXATIONS DES LOCAUX VACANTS

Mr Jean-Marie Baumann a fait parvenir à tous les conseillers municipaux un article sur les taxations des locaux vacants. Il avait déjà soulevé ce point l'an passé.

Mr le Maire indique qu'un relevé de logements vacants avait déjà été effectué. Il précise que ces biens constituent bien souvent une deuxième maison et que les propriétaires n'ont pas forcément les moyens de financer des travaux.

Mr Jean-Marie Baumann indique qu'il faut valoriser ce qui existe. Il propose d'informer les personnes concernées de cette éventuelle démarche et de leur préciser que les futures normes ne permettront plus de louer certains logements et qui entraîneront une baisse des prix en cas de vente.

Mr le Maire propose de ne pas prendre de décision ce soir mais d'en discuter lors d'une commission communale des finances. Pour une éventuelle mise en place de cette taxe, une délibération est à prendre avant le 1^{er} octobre 2024 pour une taxation dès 2025.

9. JOURNEE CITOYENNE 2024

La journée citoyenne se déroule une année au printemps et l'année suivante en automne. La dernière journée citoyenne s'est déroulée le 23 septembre 2023. Mme Agnès Simler propose d'effectuer l'édition 2024 le samedi 22 juin.

Le conseil municipal prend acte de cette date.

10. DIVERS

- **Contrôle de travaux** : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un contrôle de conformité des travaux de construction effectués par la SCI EPEO (bâtiment sis 62 route de Colmar) se déroulera le 9 février 2024 en présence de deux personnes de l'ATIP (Agence Territoriale d'ingénierie Publique).
- **Nuisances 31 décembre** : Un courrier a été adressé en mairie par Mr Jean-François Jaegler concernant les nuisances occasionnées lors de la soirée du réveillon qui s'est déroulée à l'ancien terrain de football. Ces nuisances ont débuté le 30 décembre et ont fini le 1er janvier dans la soirée. Mr Patrice Jaegler demande si d'autres personnes se sont manifestées et indiquent qu'il faudrait instaurer des limites. Mr le Maire confirme que d'autres habitants ont signalés ces nuisances. Mme Estelle Brault-Peluzzi dit qu'il faut définir un cadre lors des locations. Mme Agnès Simler propose de ne plus louer les terrains aux privés et de faire une convention avec les associations. Ce point sera discuté lors d'une réunion de commission communale.
- **Maisons 23 grand'rue** : Mr le Maire rend compte de son entrevue avec Mr Christian Fuchs le matin du jour même, ancien directeur technique de l'ADAUHR et fondateur de l'Ecomusée d'Alsace relative à la maison acquise par la commune via l'EPF d'Alsace (Etablissement Public Foncier d'Alsace) à côté de la mairie. Une visite de la maison a été effectuée. Différentes idées ont été évoquées quant à la réhabilitation de ce bien. Des subventions peuvent être sollicitées auprès de la CeA et de la Fondation du Patrimoine. Mr Jean-Marie Baumann indique qu'il faut, dans un premier temps, définir l'utilisation que souhaite en faire la commune.
- **Coupe de bois et plantations** : Des travaux d'entretien, de nettoyage et de coupes sont à prévoir le long de la Blind (derrière le char) et dans la forêt non soumise à l'ONF. Les arbres secs sur pied à couper sont marqués d'un point bleu. Les travaux devront être réalisés avant le 15 mars 2024. Les habitants du village seront informés par affichage dans le panneau

d'affichage devant la mairie et par publication sur l'application Intramuros et sur le site internet de la commune.

Mr le Maire propose de réaliser des plantations d'arbres fruitiers sur le pré appartenant à la commune à côté de char. Mr Jean-Marie Baumann propose d'en replanter également dans le verger communal. Mr Jean-Philippe Strauel suggère de remplacer aussi les arbres manquants le long du Muhlweg. Mr le Maire indique que les exploitants agricoles ne sont pas favorables à la plantation d'arbre le long du chemin du Moulin des deux côtés. Il est proposé de n'en planter que d'un côté de la voie. Après discussion, il est décidé de procéder à la plantation d'arbres fruitiers dans le verger communal et sur le pré à côté du char. Mr Gérard Blatz propose que les rejets dans le fossé soient enlevés et le tout nettoyé. Les crédits pour ces plantations seront prévus dans le budget primitif 2024.

- **Prochaines réunions** : Différentes réunions sont programmées :
 - o Le 15 février à 19 heures 30 : réunion de la commission communale des finances
 - o le 29 février à 19 heures 30 : réunion de la commission communale du fleurissement
 - o le 14 mars à 19 heures 30 : réunion de la commission communale des impôts
- **Espace sans tabacs** : Mr le Maire propose de réfléchir à la création d'un espace sans tabacs devant l'école. Mme Estelle Brault-Peluzzi se charge de collecter des informations pour la mise en place d'un tel espace.
- **Protocole de médiation** : Mr Jean-Marie Baumann demande si le protocole de conciliation de la Préfecture pourra être signé par l'ensemble des conseillers municipaux et si l'ensemble de élus pourraient se réunir pour en discuter afin de pouvoir travailler dans une ambiance plus sereine. Mr le Maire est favorable à cette proposition. Le protocole sera transmis à tous les conseillers municipaux.
- **Demande du Groupes des Jeunes de Grussenheim** : Le GJG a pour projet d'organiser une soirée conviviale avec petite restauration (tartes flambées / buvette) et tir d'un feu d'artifice le 20 juillet 2024.

Pour des raisons de sécurité, ces festivités se dérouleraient sur le plateau sportif au clubhouse et le tir serait réalisé depuis le terrain d'entraînement. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.
- **Comité de gestion** : Mr Luis Franco, président du comité de gestion du Foyer, invite l'ensemble du conseil municipal à l'assemblée du comité de gestion qui se déroulera le 20 février 2024 à 20 heures au Foyer.
- **80^{ème} anniversaire de la Libération** : Le 80^{ème} anniversaire de la Libération se déroulera en janvier prochain. Mr Jean-Marie Baumann propose qu'on y réfléchisse dès sa à présent et d'y associer des personnes qui s'intéresse à l'histoire ainsi que l'école. Mr le Maire indique cela était prévu.
- **Projets 2024** : Les investissements 2024 ont été listés lors de la réunion de la commission communale des finances.
- **Nettoyage des vitres** : Mme Agnès Simler a sollicité un devis pour le nettoyage des fenêtres du bâtiment abritant la salle d'évolution et la bibliothèque. Ce dernier ne peut être effectué en propre régie. Le devis s'établit à 420 € H.T. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à signer le devis.
- **Store bibliothèque** : Le store extérieur de la bibliothèque s'est décroché. L'entreprise ayant effectué les travaux de mise en place a été contactée pour les réparations.
- **Rue des houblons** : Suite à la réception du mail de Mr Gérard Thomas, Mr Patrice Jaegler souhaite savoir si la rue des houblons sera remise en état. Mr le Maire répond que les réfections sont prévues le 10 février 2024.
- **Couverture des livres de la bibliothèque** : Mme Marie-Christine Hardouin demande si la commune peut prendre en charge l'achat de couvre livre plastique pour les livres de la

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 8 février 2024

bibliothèque. Le prix est d'environ 170 € TTC. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

- **Lotissement Les Noyers** : Mr le Maire signale que la réception de l'ensemble des travaux de finition du lotissement Les Noyers a été prononcée ce jour avec réserves.
- **Prochaines réunions du conseil municipal** : Les prochaines réunions du conseil municipal ont été fixées au mardi 19 mars 2024 et mardi 9 avril 2024 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 45.



Le Maire,

Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,

Gérard BLATZ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.